

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 18/07/2022

OBJET : Décision modificative N°2 au BP 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation 11/07/2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le dix-huit juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND
Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE
Roseline MHARI AGOURRAME à Ouda MECHAIN
Sandrine TROUSSIEUX à Nathalie HERAUD
Christophe DEBIZE à Linda BEGGUI
Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Excusé

Stéphane DUTHEIL

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que différents événements et décisions prises depuis le vote du budget nous conduisent à présenter une Décision Modificative n°2

Sont inclus dans cette DM n°2 les éléments suivants :

En fonctionnement

- La commune doit prévoir au 012 charges de personnels l'augmentation du point d'indice de 3.5 %, soit environ 40 000 €.
- Les dépenses d'électricité (notamment avec la mise en fonctionnement de la vidéo protection) sont plus importantes que prévues, il faut rajouter 10 000 €.
- Il a été décidé d'avoir recours à une société de surveillance pour le plan d'eau le coût maximum est de 36000 € pour 2 mois.
- Ces dépenses seront financées par divers recettes supplémentaires non prévues au budget pour 86 000 €.

En investissement

- Opération vidéo protection : + 40 000 € (un site supplémentaire et le déport gendarmerie)
- Stores de PAGNOL : +25 000 €
- Voirie CCBPD : + 15 000 €

Toutes ces dépenses seront financées par des recettes de taxe d'Aménagement plus importantes que prévues pour 78 500 € et par une écriture de cession qui a été passée pour la mini pelle et qu'il convient de prévoir à la ligne 024 + 1.500€.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** la décision modificative n°2 telle que présentée

2°) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2022

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
